

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE BARDOS  
PYRENEES ATLANTIQUES**

**SEANCE DU 08 FEVRIER 2022**

**OBJET : APPROBATION PROGRAMME DES TRAVAUX ONF 2021**

L'an deux mille vingt-deux, et le huit février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève —LAMOTE Jean-Baptiste —DIBON Odette —LAGADEC Marie-Pierre - BERHOCOIRIGOIN Patrick - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSES : CELHAY Martine - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel

La Maire rappelle au Conseil municipal le programme d'action pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune pour l'année 2022 présenté en début de séance du conseil municipal par Monsieur Patrick BONIFAS, technicien forestier à l'ONF. Ce programme, en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, est conforme au document d'aménagement de la forêt et aux engagements de l'ONF. Les prestations seront réalisées conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des travaux et Services forestiers (CNPTSF) et des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'exploitations Forestières (CNPEF).

Les actions d'entretien de jeunes plantations de peupliers (dégagement de plantations ou semis artificiel par discage lourd au cover-crop et élagage) à réaliser par l'entreprise Laurent PEYRES s'élèvent à 8 600,00 € H.T.

Les travaux d'assainissement des parcelles en régénération (curage de fossés existant et création de fossés pour évacuation d'eau des points bas) à réaliser par BLS TP s'élèvent à 1 700,00 € HT.

Les travaux d'entretien du réseau de desserte (broyage des plateformes de piste ou sommières, entretien des lisières, talus, fossés) à réaliser par l'ONF s'élèvent à 2 734,80 € HT.

Les honoraires d'assistance technique à donneur d'ordre de l'ONF s'élèvent à 1 064,80 € HT

Soit un total de 13 034,80 € HT.

Les travaux de débroussaillage, gestion des protections de plants, petits dépressages (baliveaux) à réaliser par la MIFEN s'élèvent à 1329,00 € TTC.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le programme de travaux tel qu'il a été présenté par l'ONF,

**DIT** que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2021.

**DESIGNE** l'ONF comme maître d'œuvre,

**AUTORISE** la Maire à signer toutes les pièces relatives à ces opérations.

